
Papier Foire d'art contemporain

19 - 22 avril 2018

Formulaire d'inscription

papiermontreal.com

Veillez lire le document attentivement.

Les dates d'inscription ont été modifiées de même que certaines conditions.

Seules les galeries privées peuvent soumettre leur candidature.

Ce document contient toutes les informations nécessaires à votre inscription à la foire Papier.

Foire Papier	1
À propos de l'organisateur	1
Lieu	1
Kiosque	2
Coût du kiosque	2
Dates importantes	2
Formulaire d'inscription	3-4
Règles de participation	5
Mode de paiement	6
Pièces requises pour l'inscription	6

**Date limite d'inscription :
23 novembre 2017**



Association des galeries
d'art contemporain
Contemporary Art
Galleries Association

Foire Papier

Dédiée exclusivement au médium papier et aux possibilités qu'il offre, Papier est l'une des plus importantes foires de ce type en Amérique du Nord.

Organisée par l'Association des galeries d'art contemporain, la foire a pour objectif d'encourager la diffusion et la mise en marché d'œuvres sur papier.

La foire initie aussi le grand public à l'art contemporain, tout en favorisant l'émergence de nouveaux collectionneurs. En 2017, Papier a rassemblé 17 000 visiteurs, 39 galeries canadiennes et près de 300 artistes.

19 - 22 avril 2018
11^e édition
www.papiermontreal.com



À propos de l'organisateur

L'AGAC est un organisme à but non lucratif dont la mission principale est d'assurer la reconnaissance et la prospérité du marché de l'art contemporain au Canada. L'AGAC contribue à la diffusion et à la promotion de la création artistique nationale par le biais de ses différentes plateformes, de ses projets et de ses événements.

Association des galeries d'art contemporain - AGAC

372, rue Ste-Catherine Ouest, # 318
Montréal, Québec, Canada H3B 1A2
Tél. : +1 514 798-5010
info@agac.ca
www.agac.ca

Information

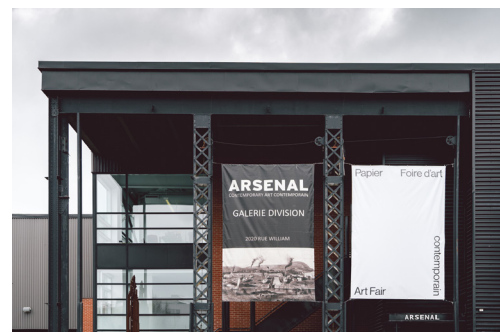
Colin Gilbert-Lapointe, Coordonnateur général
info@agac.ca

Lieu

Pour une deuxième année consécutive, la foire Papier aura lieu à l'Arsenal art contemporain. Cet espace est entièrement dédié à la diffusion, à la promotion et au développement de l'art contemporain.

L'Arsenal art contemporain est abrité dans un ancien chantier naval fondé en 1853, où plusieurs industries légères se sont succédées avec les années. En 2011, la fondation Arsenal art contemporain transforma l'immeuble en le vouant exclusivement à l'art contemporain.

2020, rue William
Montréal (QC) H3J 1R8



Kiosque

Surface d'accrochage : à partir de 40 pieds linéaires
Espace en pieds carrés : 192 pieds carrés
Hauteur des murs : 10 pieds

Éclairage : L'éclairage est fourni exclusivement par l'AGAC et sera uniforme pour l'ensemble des kiosques.

Mobilier : L'AGAC fournit deux chaises et une table de 2' x 4'. Tout ameublement supplémentaire incombe à la galerie sous réserve d'approbation par l'organisateur.

Différentes options supplémentaires quant à l'aménagement du kiosque vous seront offertes lors de l'acceptation de votre candidature.

Coût du kiosque

Coût du kiosque à Papier : 4 800 \$ + taxes

Un dépôt de 1 000 \$ est obligatoire pour la soumission et étude de votre candidature.*

Membre régulier de l'AGAC : 15% sur le coût du kiosque

Membre junior et associé de l'AGAC : 10% sur le coût du kiosque

	Au dépôt de la candidature	12 janvier 2018	2 avril 2018	Total (taxes incluses)
Membre régulier AGAC	1 000 \$	2 000 \$	1 690,98 \$	4 690,98 \$
Membre junior et associé AGAC	1 000 \$	2 000 \$	1 966,92 \$	4 966,92 \$
Non-membre	1 000 \$	2 000 \$	2 518,98 \$	5 518,80 \$

Dates importantes

23 novembre

Date limite pour la réception des inscriptions et du dépôt de 1 000 \$.

8 décembre

Confirmation de la participation envoyée aux exposants.

12 janvier

Date limite pour transmettre les renseignements nécessaires pour le catalogue de la foire.

Envoi de la preuve d'assurance civile et de l'entente de renonciation signée.

Paiement ou prélèvement du second versement de 2 000 \$.

2 avril

Paiement ou prélèvement du troisième versement incluant les taxes applicables au montant total des frais d'inscription.

18 avril

Livraison (à partir de 13h)
Montage des kiosques

19 avril

Montage
Soirée d'ouverture-bénéfice VIP

20 avril

Vernissage public

22 avril

Démontage des kiosques (en soirée)

* Notez que des frais administratifs non-remboursables de 250 \$ seront retenus sur le dépôt. Si votre candidature n'est pas retenue, 750 \$ vous seront remboursés dans les 30 jours suivant la lettre de refus.

Formulaire d'inscription

Nom de la galerie : _____

Adresse : _____

Année de fondation de la galerie : _____ Ville : _____

Code Postal : _____ Province : _____

Pays : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____ Site web : _____

Personne contact : _____ Nom du directeur / de la directrice : _____

Proportion de marché secondaire à votre galerie :

0 % 0 - 25 % 25 - 50 % 50 - 75 % 75 - 100 % 100 %

Artistes représentés par la galerie :

Formulaire d'inscription

Artistes que vous présenterez à Papier :

Participation à d'autres foires dans les 3 dernières années :

2017 : _____

2016 : _____

2015 : _____

Veillez nous fournir 5 images de vues d'exposition ou de votre kiosque dans les foires auxquelles vous avez participé dans les 2 dernières années.

***Merci d'identifier les fichiers des images avec le numéro associé et de soumettre le tout en fichier jpeg (72 dpi, maximum 1MB par image).**

	Titre de l'exposition ou nom de la foire	Année	Artiste(s) participant(s)
Image 1 :	_____	_____	_____
Image 2 :	_____	_____	_____
Image 3 :	_____	_____	_____
Image 4 :	_____	_____	_____
Image 5 :	_____	_____	_____

Règles de participation

1. Inscription & Paiement

1.1 Tarifs et mode de paiement

Coût du kiosque : 4 800 \$ + taxes

Un escompte de 15 % sera appliqué sur le coût du kiosque pour les membres régulier et un escompte de 10 % pour les membres junior et associé de l'AGAC.

Devises canadiennes seulement. En cas de paiement par chèques, ils doivent être libellés à l'ordre de l'Association des galeries d'art contemporain ou AGAC.

Un dépôt de 1 000 \$ doit obligatoirement être payé au moment du dépôt de la candidature. Notez que des frais administratifs non-remboursables de 250 \$ seront retenus sur le dépôt. Si votre candidature n'est pas retenue pour participer à Papier, 750 \$ vous seront remboursés dans les 30 jours suivant la lettre de refus.

Le paiement s'effectuera en 3 versements. Le premier paiement aura lieu au dépôt de la candidature le 23 novembre 2017, le second paiement le 12 janvier 2018 et le troisième paiement le 2 avril 2018. Toute modification au calendrier de paiement doit être préalablement approuvée par écrit par l'organisateur.

Si en date du 2 avril 2018 les cotisations annuelles des membres ne sont pas acquittées, le prix non-membre du kiosque sera débité.

Pour accéder à leur kiosque, toutes les factures des exposants doivent être payées en totalité avant le début de la foire.

1.2 Contenu de la demande

Pour participer à Papier, le dossier de l'exposant doit être acheminé **au plus tard le 23 novembre 2017** à l'organisateur. **Seul le formulaire officiel d'inscription dûment rempli sera accepté.**

Seront valides uniquement les formulaires d'inscription dûment remplis et signés. Les pages 3 à 6 du présent formulaire doivent être retournées à l'organisateur accompagné du dépôt de 1 000 \$.

2. Annulation

2.1 Frais

Si l'exposant ne respecte pas les échéances de paiement, l'organisateur est en droit de résilier la participation du candidat, sans remboursement des sommes qui auraient été acquittées et exiger le paiement intégral au tarif régulier du kiosque.

L'exposant peut retirer sa candidature en tout temps. Cependant, **en cas d'annulation reçue après communication de l'admission 50 % du montant du kiosque au tarif régulier sera exigé. Après le 12 janvier 2018, le montant intégral du kiosque sera réclamé.**

2.2 Force majeure

Advenant l'annulation de l'évènement ou s'il est écourté ou repoussé à une date ultérieure, l'exposant n'est pas en droit de revendiquer des dommages et intérêts, quelles que soient les circonstances exposées.

En cas d'annulation pour forces majeures, les exposants seront remboursés en totalité, à l'exception des frais administratifs de 250 \$.

3. Emplacement des kiosques

L'emplacement des kiosques est à la discrétion de l'organisateur. Les exposants ne sont pas en droit d'exiger un emplacement particulier, ni de transférer l'intégralité ou une section de leur kiosque à un tiers parti.

4. Montage - Démontage

4.1

Le montage s'effectue le mercredi 18 avril et le jeudi 19 avril 2018. L'horaire sera détaillé dans le premier guide aux exposants.

4.2

Chaque participant est responsable de la présentation de ses œuvres.

4.3

Tout dommage intervenu lors du montage et démontage est de la responsabilité de l'exposant.

4.4

Le démontage doit être terminé le dimanche 22 avril 2018 à 22h.

5. Assurances & Engagement

5.1 Assurance responsabilité civile - obligatoire

(couvre les blessures corporelles et dommages matériels à un tiers et non pas les œuvres d'art)

Les exposants doivent détenir une assurance responsabilité civile générale les couvrant contre toute poursuite engagée suite à des blessures corporelles ou des dommages matériels causés à des tiers du fait de leurs opérations à la foire, pour une limite d'au moins 3 millions de dollars.

5.2 Demande de certificat d'assurance

L'AGAC peut fournir aux exposants une couverture d'assurance responsabilité civile. Le formulaire « Demande de certificat d'assurance » sera fourni aux galeries lors de leur acceptation.

Les exposants n'ayant pas fourni une preuve d'assurance civile en date du 12 janvier 2018 seront automatiquement facturés pour la couverture d'assurance responsabilité civile fournie par l'organisateur.

5.3 Engagement

L'exposant s'engage, dans la mesure permise par la loi, d'indemniser, de défendre, de dégager de toute responsabilité et de tenir couvert l'AGAC, ses administrateurs, dirigeants, partenaires, agents, employés et bénévoles de toutes réclamations, dommages, pertes, vols, poursuites, jugements et dépenses (y compris les honoraires d'avocat et les frais légaux) découlant de tout acte, erreur, omission ou manquement de l'exposant, leurs employés ou d'autres personnes sous le contrôle de l'exposant dans le cadre de leur participation à la foire.

6. Lois applicables

La présente convention est régie par les lois de la province du Québec. Tout litige entre les parties relatif à l'interprétation ou à l'application du contrat et ne pouvant être réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux du district judiciaire de la ville de Montréal.

Initiales : _____

J'ai lu, j'ai compris et je m'engage à respecter les règles de participation.

Je déclare que tous les renseignements du présent formulaire et des documents annexés sont exacts et complets et que les œuvres qui seront exposées à la foire Papier sont authentiques.

Signé à _____, province de _____, en ce ____ jour de _____

Nom de la galerie : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Nom: _____

Titre : _____

Signature: _____

Mode de paiement

Chèques

Veuillez libeller vos chèques au nom de :
Association des galeries d'art contemporain ou AGAC.

Merci d'inclure des chèques post-datés en date du 12 janvier
2018 et du 2 avril 2018.

Carte de crédit

Visa MC Amex

No. de carte : _____

Exp. : _____

CCV : _____

Pièces requises pour l'inscription

- Les page 3, 4, 5 et 6 du formulaire d'inscription dûment remplies et signées
- 5 images dûment identifiées tel que demandé en page 4, **format jpeg**
- Votre mode de paiement.

Merci d'envoyer le tout à l'adresse suivante : info@agac.ca

Date limite d'inscription: 23 novembre